



CONVENTION D'AIDE FINANCIERE POUR L'ACQUISITION DE PROTECTIONS FEMININES REUTILISABLES

Le SICOTRAL (syndicat intercommunal de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la région de Lerrain), porte son plan de prévention pour réduire les quantités de déchets collectés.

Ce plan vise notamment à encourager l'achat de produits d'hygiène intime réutilisables à savoir les cups, les culottes et les serviettes lavables et réutilisables. Cette action permet de diminuer les quantités de déchets, contribue à l'utilisation de produits moins nocifs pour la santé et permet de faire des économies.

Nouveauté : en 2024, les jeunes femmes de moins de 26 ans peuvent bénéficier d'un remboursement par la sécurité sociale pour des protections féminines réutilisables. Renseignez-vous en pharmacie

Pour ce faire, le SICOTRAL :

- subventionne 30€ à 20 familles pour l'achat de protection féminines réutilisables, sur justificatif d'achat.

Article 1 – Bénéficiaires

- Sous réserve des conditions énumérées ci-après, la prime pourra être accordée à toute personne physique majeure résidant dans une commune adhérente au SICOTRAL,
- Et ayant acquis protections féminines réutilisables sur la période concernée.
- Le bénéficiaire ne peut être une personne morale et ne pourra bénéficier qu'une seule fois de l'aide.
- les jeunes femmes de moins de 26 ans peuvent bénéficier d'un remboursement par la sécurité sociale. Renseignez-vous en pharmacie.

Article 2 – Conditions d'obtention de la prime

2.1 Conditions relatives au matériel acquis

- La prime de 30€ est accordée une seule fois par foyer pour un achat d'une **valeur supérieure ou égale à 30€**.

2.2 Modalités de versement de la prime

- Pour obtenir le versement de la prime, l'utilisateur devra fournir au SICOTRAL, **la facture afférente à l'achat des protections féminines réutilisables, datée de l'année en cours, ainsi qu'un RIB.**

FACTURE ET RIB à retourner avant le 15 décembre 2024 à

SICOTRAL
2, voie de chaume
88260 Lerrain

ou à
contact@sicotral.fr

Article 3 – Conditions de participation à l'opération

- S'engager à utiliser les protections féminines réutilisables.
- Dégager le SICOTRAL de toute responsabilité en cas de réaction allergique.
- D'accepter entièrement et sans réserve la présente convention.

Article 4 – Communication

- Le SICOTRAL pourra solliciter le foyer à des fins de communication, d'enquête...
- Chaque foyer autorise, le SICOTRAL à utiliser toutes informations obtenues, à publier les photographies et diffuser les images le représentant dans le cadre de l'opération.

Demande de subvention pour l'achat de protections féminines réutilisables

Identité du foyer

(Remplir tous les champs impérativement)

Nom du demandeur	
Prénom	
Adresse	
Ville CP	
N° de tél	
Adresse mail	

Je reconnais avoir pris connaissance de l'ensemble des éléments de cette convention et en accepte les conditions

Fait à, le

L'utilisateur

SICOTRAL